



INFO LUTTES

Montreuil, le 13 novembre 2025

UN TOIT : UN DROIT !

Le premier poste de dépenses des ménages en France est le logement.

L'accès au logement devient de plus en plus difficile. Les charges explosent, les loyers augmentent et les salaires et pensions ne suivent pas.

La CGT veut en faire une question centrale du Nouveau Statut du Travail Cheminot.

► UN LOGEMENT POUR TOUS !

Près de 400 cheminots actifs et retraités se sont rassemblés ce jour à l'appel de la seule CGT au siège de la SNCF pour exiger une autre politique du logement !

- L'entreprise logeait 53,2 % de cheminots en 2004, 38 % en 2017, elle en loge 31 % aujourd'hui, avec moins de cheminots propriétaires !
- **Il faut construire ! L'âge moyen du parc est de 51 ans !**
Quelle que soit notre entreprise, nous sommes toutes et tous cheminot·es. Pour maintenir nos droits, il faut que SICF, collecteur du 1 %, devienne collecteur de la branche ferroviaire afin de garantir l'accès au patrimoine à tous les cheminots.
- De nombreux jeunes embauchés en Île-de-France sont contraints de vivre en dehors de la région où ils travaillent et font la navette avec la capitale tous les jours. En attente de logement, ils voient leurs facilités de circulation domicile-travail supprimées au bout d'un an.
- Pour la CGT, c'est : une embauche, un logement !



▶ NOUS SERONS TOUS RETRAITÉS, NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS.

Les agents logés dans le parc dit libre (hors HLM) se voient contraints de renégocier leurs baux une fois à la retraite : le loyer passe du simple au double... Idem pour les veufs et veuves de cheminots, sous prétexte que le bail n'est pas à leur nom. C'est inadmissible !

- Comme pour le logement social, nous exigeons que les retraités et veufs, veuves, soient maintenus ou relogés dans un logement correspondant à leurs besoins, sans augmentation de loyers.

▶ DES REVENDICATIONS POUR TOUS : LA CGT AUX AVANT POSTES !

LA CGT EXIGE :

- Que le montant de la redevance (loyer + charges) ne dépasse pas 20 % des revenus imposables et 10 % pour un logement temporaire.
- La suppression des surloyers.
- Qu'une garantie de proposition de logement en proximité du lieu de travail soit faite aux agents demandeurs dans un délai de quatre mois.
- Que l'aide aux nouveaux embauchés soit attribuée à tous, quel que soit leur lieu d'habitation, quelle que soit l'entreprise.
- Que les apprentis ou contrats en alternance aient une prise en charge intégrale des loyers pendant toute la durée de leur formation par l'employeur.
- Que les retraité·e·s et/ou veuf·ves soient maintenu·es dans leur logement ou relogé·es sans augmentation de loyers.
- Que SICF devienne le collecteur unique pour la branche afin que tous les cheminot·es, quelle que soit l'entreprise, aient une garantie du droit au logement dans un délai raisonnable.
- Que la gestion des parcs, des demandes et attributions de logements, revienne au domaine RH dans les bassins d'emploi.



**LE LOGEMENT EST
UN DROIT !**

**À NOUS TOUTES ET TOUS
DE LE FAIRE RESPECTER
AVEC LA CGT !**